Bulletin d'information du Plan d'action Saint-Laurent

Volume 4, n°2, mars 1993

La phase I du PASL: des retombées de toutes sortes

l'issue de la phase I du PASL, l'heure est au bilan provisoire. Un bilan multiple.

Le dossier des pages 3 et 4 fait le bilan de la collaboration entre les gouvernements, les entreprises, les centres de recherche et les groupes environnementaux. Comme vous le constaterez, le PASL a généré une dynamique de collaboration prometteuse pour l'avenir.

Il y a aussi les retombées environnementales du PASL, dont nous pouvons déjà tracer les grandes lignes quant aux cinq objectifs visés:

- la réduction des rejets liquides toxiques des 50 usines prioritaires atteint 74%; l'objectif de 90% sera réalisé en 1995;
- les scénarios d'intervention des ports de Québec et de Montréal ont été finalisés et remis aux autorités

portuaires locales comme prévu;

- la conservation de 5 000 hectares d'habitats fauniques et la création d'un parc marin à l'embouchure du Saguenay: mission accomplie;
- les plans de survie pour les mammifères, les poissons, les oiseaux et la flore ont effectivement été mis en branle et ont atteint à ce jour le stade visé;
- quant au cinquième objectif, rappelons que le premier bilan complet sur l'état de l'environnement du fleuve sera publié comme prévu à l'automne prochain.

Mais un aspect passé sous silence jusqu'à maintenant mérite qu'on s'y arrête particulièrement: il s'agit des retombées économiques du PASL. Une étude effectuée pour le compte d'Environnement Canada par Cogesult, une firme spécialisée dans la réalisation d'études économiques et dans la gestion-conseil, lève le voile sur le sujet. Pour en arriver à son évaluation, Cogesult a utilisé le modèle intersectoriel du Bureau de la statistique du Québec.

Quelles ont été les retombées économiques des 110 millions de dollars du gouvernement fédéral injectés dans le PASL?

Selon l'étude, le total des dépenses effectuées au cours des cinq années du PASL, tant par le secteur privé que par le gouvernement fédéral, est de 817,4 millions de dollars (en dollars de 1992). L'effet total sur la main d' oeuvre de ces dépenses s'élève à 11138 personnes-année. Les salaires avant impôt associés à ces dépenses sont évalués à 357,2 millions de dollars. Pour la grande région de Montréal, le projet a permis la création de 8 300 emplois, soit le versement en salaires d'une somme de 266 millions de dollars.

Pour les gouvernements, l'investissement a été rentable. Ainsi, le gouvernement québécois a touché des retombées fiscales de 83,5 millions de dollars et le gouvernement fédéral, de 55,3 millions.

Cogesult conclut ainsi son étude: «Ces chiffres démontrent clairement que les investissements publics et privés effectués dans le cadre du PASL exercent une influence positive sur l'économie québécoise, et particulièrement sur celle du grand Montréal. Parallèlement, les gouvernements retirent également des bénéfices d'un tel programme, qui prennent la forme de recettes fiscales importantes.»

Au-delà des retombées sur l'environnement, le PASL constitue donc une initiative économique où gouvernements et contribuables y trouvent leur compte.



Vue du fleuve par Danielle Gingras, Centre Saint-Laurent, Environnement Canada.

L'histoire du transport maritime sur le fleuve au Musée maritime Bernier

ly a des musées qu'on découvre au hasard de la route et du voyage. Le Musée maritime Bernier, situé à l'Islet-sur-Mer à 100 km de Québec sur la rive sud, est un de ceux-là. Depuis 25 ans, il présente à ses visiteurs l'histoire maritime du Québec et du Canada. Aujourd'hui, il est à l'heure de la planification stratégique pour entreprendre avec dynamisme un autre quart de siècle.

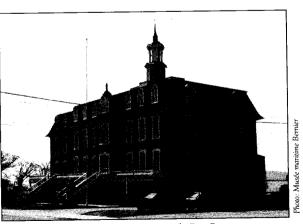
À compter de mai 1993 jusqu'à octobre 1994, nous pourrons y voir «Transport par mer», une exposition sur l'histoire du transport maritime à laquelle participe, entre autres, le Centre Saint-Laurent et la Direction de la protection de l'environnement d'Environnement Canada. Du régime français à nos jours, le fleuve a joué un rôle majeur dans le développement du pays. L'exposition retracera les principaux éléments de l'histoire de l'Est du Canada en les intégrant dans la trame des marchandises transportées à bord des navires.

Différents thèmes seront abordés: le commerce des fourrures et du bois, les explorateurs, les marchandises générales et les marchandises dangereuses. C'est à cette dernière

partie qu' Environnement Canada apportera sa contribution. En effet, pour mieux illustrer le transport des matières dangereuses, on y présentera l'histoire d'un déversement, soit celle du Czantoria, un navire libérien qui, après avoir heurté le quai d'Ultramar à Saint-Romuald le 8 mai 1988, a laissé échapper en quelques minutes 2 800 barils d'huile brute originaire de la mer du Nord. Le visiteur pourra circuler à travers des panneaux qui décriront et illustreront l'accident, ainsi que l'action de tous les acteurs engagés dans l'intervention d'urgence.

On présentera aussi une version «grand public» du logiciel Déversys, cet outil d'aide à la décision pour la restauration des rives développé par le Centre Saint-Laurent en collaboration avec le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail. Les visiteurs pourront faire l'expérience de la restauration d'une rive. Le logiciel les confrontera à une situation et ils devront se «promener» à travers les informations et prendre les meilleures décisions afin de restaurer les rives souillées.

À l'automne 1994, l'exposition partira faire le tour des musées maritimes, scientifiques et régionaux à travers le Canada pendant trois ans. Il s'agit d'une occasion des plus intéressantes de rendre les gens plus conscients des risques associés au transport des matières dangereuses et de faire valoir l'expertise de la région à l'extérieur du Québec.



L'ancien couvent des religieuses du Bon-Pasteur, aujourd'hui le Musée maritime Bernier, à l'Islet-sur-Mer.



PARTENAIRES

LE MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS DU CANADA

Le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) est un acteur important du PASL, particulièrement en ce qui a trait au plan de survie du Béluga dont nous avons souvent parlé dans le bulletin Le Fleuve.

De façon générale, le MPO est responsable de la conservation des ressources aquatiques et de leurs habitats, de la gestion des pêches maritimes, ainsi que de la qualité des poissons et des fruits de mer destinés à la consommation humaine. C'est toutefois son rôle lors des situations d'urgence maritime qui retient ici notre attention.

En effet, le MPO oeuvre au sein de l'Équipe régionale d'intervention pour la protection de l'environnement (ÉRIPE), qui regroupe divers organismes impliqués dans la protection de l'environnement en situation d'urgence. Sa fonction est d'informer l'Équipe sur le comportement d'une nappe et son effet prévisible sur les habitats et les ressources. Pour y arriver, les scientifiques du MPO ont mis au point un modèle de simulation et de prédiction des mouvements spatio-temporels des masses d'eau. La localisation d'une nappe de pétrole dans le fleuve le 29 novembre dernier, entre Sainte-Flavie et Matane, a encore une fois fait ressortir l'importance de cette contribution. Dans ce cas, on a pu prédire qu'une portion de la nappe se retrouverait sur la côte nord, puis sur la rive sud, pendant que la plus grosse partie se tiendrait au centre, ce qui a été utile pour les coordonnateurs de l'urgence.

Le MPO permet aussi aux équipes sur le terrain d'établir un ordre de priorité dans leurs interventions en identifiant les ressources menacées. Par exemple, dans certains cas, les frayères à capelans ou à saumons, peuvent n'être pas fréquentées au moment du déversement et ne pas représenter la même urgence qu'un banc de mollusques risquant d'être frappé de plein fouet.

Chaque déversement permet ainsi au MPO d'augmenter les connaissances sur les effets des déversements. Les premiers à en profiter sont ses partenaires au sein de l'ÉRIPE et la population en général.

Le Plan d'action Saint-Laurent: un exemple de partenariat en action

Le PASL, c'est deux gouvernements, cinq ministères, cinquante industries, et une centaine de centres de recherche, d'universités et d'organismes non gouvernementaux qui travaillent ensemble.

Et ça marche, contre vents et marées! Comment y arrive-t-on?

u-delà des objectifs, des résultats et des sommes investies, le Plan d'action Saint-Laurent représente un immense défi humain: faire travailler dans la cohésion des gestionnaires, des scientifiques et des écologistes de tous les horizons. Un partenariat de cette envergure se bâtit jour après jour. Rien n'est jamais complètement et définitivement acquis.

Pour y parvenir, le PASL pratique une gestion ouverte, basée sur le consensus et l'excellence, ainsi que sur une volonté de concertation avec l'industrie et le milieu de l'environnement.

Entre les gouvernements: recherche du consensus et de l'excellence

L'entente Canada-Québec a été signée en juin 1989. Au centre de la structure administrative mise en place, il y a le comité de gestion de l'entente. Deux représentants de chaque gouvernement le composent. Ce comité est responsable de l'administration générale de l'entente. Une fois ou deux par mois, on y examine l'état d'avancement des projets et on y résout les divers problèmes. Quatre comités d'harmonisation, également coprésidés, le secondent: restauration, état du milieu, conservation et protection. Les premiers mois de l'entente ont été consacrés à tracer le panorama complet des interventions des deux gouvernements dans chaque secteur et à départager les tâches de chacun.

«Comme toute organisation résultant d'une fusion, les débuts ont été difficiles», rappelle Jean-Pierre Gauthier, directeur général régional d'Environnement Canada et coprésident du comité de gestion de l'entente. «Chacun avait ses propres règles internes. Nous avons eu des mésententes et vécu des échecs. Mais nous sommes toujours restés solidaires, à force d'ouverture d'esprit et de tolérance. Pour certains gestionnaires, la recherche du consensus a pu paraître une perte de temps. La plupart reconnaissent aujourd'hui que la patience a

permis de meilleurs résultats tout en créant un fort sentiment d'appartenance.»

Sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement du Québec, André Marsan reconnaît que le mode de gestion s'est amélioré avec les années. «Les gens ont appris à se parler et à agir ensemble», dit-il. Il souhaite même que le comité de gestion soit élargi afin d'y intégrer les responsables de chaque comité d'harmonisation: «L'information circulerait encore davantage, explique-t-il. Et surtout, la direction serait encore plus près des gestionnaires de la base. Ces derniers peuvent ainsi réagir plus rapidement et se sentir appuyés.»

Par souci de transparence envers la population et le milieu environnemental, il avait été établi que les activités du PASL devaient produire des résultats précis et mesurables. Il y a, chez les gestionnaires, obligation de rendre des comptes publiquement. On a donc mis au point un mode de vérification simple de l'atteinte des objectifs et chaque groupe imputable doit faire rapport périodiquement. Un tel système de gestion, axé sur les résultats, ne peut fonctionner sans être assorti de mesures visant à reconnaître l'excellence du personnel du PASL.

«Non seulement l'excellence dans les grandes réussites, précise Jean-Pierre Gauthier, mais surtout le bon travail, le travail professionnel. Le succès réside le plus souvent dans la capacité de bien faire un ensemble de petites choses. Tout le monde devient important. À chaque rencontre du comité de gestion, nous inscrivons au compte rendu une appréciation du travail de certains employés



Le comité de gestion du PASL. De gauche à droite: Michel Lamontagne, Jean-Pierre Gauthier, André Marsan et George Arsenault.

qui nous ont été recommandés. Nous avons aussi mis en place une série de reconnaissances officielles et utilisé les programmes de primes au mérite des différents ministères.»

Les deux coprésidents du comité de gestion de l'entente insistent néanmoins: tout ne va quand même pas toujours pour le mieux dans le meilleur des mondes. Ainsi, André Marsan souligne qu'une difficulté provient du fait que le MENVIQ manque de ressources, tant financières qu'humaines: «Le fédéral a du monde qui réfléchit et s'occupe à plein temps du PASL. Ici, nous avons d'autres grandes préoccupations qui nous laissent moins de temps et de ressources pour intervenir. Je pense en particulier au Programme d'assainissement des eaux usées du Québec (PAEQ).»

Concertation avec l'industrie et le milieu de l'environnement

L'Équipe d'intervention du PASL, composée de personnes venant des deux ministères de l'Environnement, incarne cette collaboration intergouvernementale. Son objectif, on le sait, est d'amener 50 établissements industriels jugés prioritaires à réduire de 90% les rejets toxiques liquides qu'elles déversent dans le fleuve.

«Aucun règlement ne s'appliquait à près de la moitié de ces établissements, dit André Marsan. Nous avons donc suivi une approche persuasive. Il fallait respecter leurs intérêts et comprendre leurs problèmes. C'est plus long mais plus durable. Voyez les résultats. La vaste majorité ont accepté de collaborer sur une base volontaire et ont consenti des efforts considérables pour réduire leurs rejets polluants.»

En ce sens, le Centre Saint-Laurent est là pour favoriser le développement, la démonstration et l'application de nouvelles technologies. Une vingtaine des 50 industries visées en ont d'ailleurs profité. Ses activités s'inspirent de deux principes: le partenariat et le faire-faire. Les scientifiques du Centre mettent en contact les promoteurs de technologies avec les industries et les incitent à élaborer un projet conjoint. Les travaux de développement et de démonstration sont donc réalisés à l'extérieur du Centre. Le rôle de ce dernier consiste à assumer une partie des risques financiers et à superviser les différentes étapes de la réalisation.

«Nous utilisons les services de partenaires experts recrutés dans les universités, les centres de recherche, les firmes d'ingénieurs-conseils et les organismes gouvernementaux, précise Jean-Pierre Gauthier. Toute cette activité permet au secteur de la recherche en général d'accroître ses connaissances et ses expertises tout en générant des milliers d'emplois.»

Le PASL favorise aussi la participation de tous les agents du milieu en faveur de la préservation du fleuve. Concrètement, ce partenariat environnemental a commencé à prendre forme au cours des consultations locales prévues dans les zones d'intervention prioritaire (ZIP). Ces consultations, organisées par Stratégie Saint-Laurent, bénéficient du soutien du PASL et du Programme de prévention de la pollution. (Voir encadré plus bas)

Au bout du compte, c'est le citoyen qui bénéficie de ces actions concertées qui contribuent à l'avancement d'un même plan, d'une même cause. N'est-ce pas là le meilleur exemple possible de rationalisation?

Le comité ZIP Haut-Saint-Laurent: un exemple de collaboration

Stratégie Saint-Laurent, un programme chapeauté par l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), regroupe plusieurs organismes non gouvernementaux. Il est à l'origine de la formation de comités ZIP (Zone d'intervention prioritaire) à travers le Québec. L'objectif de ces comités? Amener le public à s'engager dans la formulation de plans d'action et de réhabilitation écologique pour leur partie respective du fleuve.

La population de la région du Haut-Saint-Laurent vient d'ailleurs de s'engager dans la prévention et la décontamination du secteur de Valleyfield-Beauharnois-Châteauguay. Cinq groupes environnementaux ont mis sur pied le Comité ZIP Haut-Saint-Laurent: la Société pour Vaincre la Pollution (SVP), l'Action pour la défense de la nature (ADN), Crivert, Héritage Saint-Laurent et Option Verte.

On trouve dans cette ZIP près d'un cinquième des usines visées par le PASL. Bien des citoyens s'en inquiètent et souhaitent devenir actifs dans la sauvegarde de leur fleuve.

Pour Maryse Manseau, de la SVP, tous les acteurs du dossier de la dépollution doivent unir leurs efforts:

«Une stratégie efficace d'élimination des substances qui contaminent le Saint-Laurent demandera une coopération générale et de longue durée entre tous les secteurs de la société. La population de la ZIP Haut-Saint-Laurent doit pouvoir participer aux prises de décision concernant le fleuve. Ces décisions doivent être basées sur un partenariat entre tous les paliers du gouvernement, de l'industrie, du secteur des affaires et d'autres organismes professionnels et communautaires.»

Formé en juin dernier, le Comité ZIP se réunit régulièrement afin d'aborder différentes thématiques environnementales. «L'objectif visé est de réunir tous les intervenants locaux, explique Marie-Josée Auclair, du Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada. Ainsi, nous sommes appelés à participer activement aux travaux du comité et à assurer une présence des gouvernements aux réunions.

«Concrètement, poursuit-elle, le Comité ZIP travaille à l'organisation d'une séance d'information publique pour les citoyens de la région, durant laquelle les partenaires du PASL (Environnement Canada, le MENVIQ et le MLCP) présenteront leur bilan de l'état de l'environnement dans la ZIP. Ultimement, nous souhaitons que cette consultation débouche sur la mise en place de plans d'action et de prévention.»

Rappelons que des comités ZIP avaient aussi été mis en place dans les régions du lac Saint-Pierre, de Québec, de La Baie et de Baie-Comeau.

Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables DES PROGRÈS PORTEURS D'ESPOIR

epuis l'adoption, en juillet 1992, du premier volet de la *Politique québécoise* sur les espèces menacées ou vulnérables consacré à la désignation des espèces, le dossier a évolué de façon appréciable. En effet, le processus de désignation des espèces de plantes vasculaires et d'animaux vertébrés en péril est déjà bien amorcé.

Le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ), dans le cas des plantes vasculaires, et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec (MLCP), dans celui des vertébrés, ont d'abord analysé la situation de l'ensemble de ces espèces au Québec. «Ils ont ensuite établi quatre critères principaux destinés à isoler les espèces en difficulté, explique Michel Huot, du MLCP: la répartition restreinte de l'espèce sur le territoire québécois, sa faible abondance, le déclin manifeste et continu de sa population et le fait que son statut précaire soit reconnu par d'autres organismes compétents, comme le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada et le Musée canadien de la nature. Des 638 espèces de la faune vertébrée québécoise, nous avons finalement retenu 76 espèces ou populations dont la situation nous est apparue problématique.»

Le MENVIQ s'est livré au même exercice, eu égard aux plantes vasculaires. Pas moins de 374 espèces sont considérées susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, soit 20 % de la flore indigène. S'appuyant sur les données disponibles, les critères de sélection tiennent compte, entre autres, de la rareté de l'espèce à l'échelle canadienne, de la fragilité de ses populations, des menaces actuelles ou potentielles, de la tendance démographique et de la reconnaissance taxinomique des espèces.

Mais pourquoi diffuser des listes d'espèces qui ne sont que susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables? «La loi prévoit des dispositions préventives particulières pour ces espèces, explique Francis Boudreau, du MENVIQ. Signalons notamment l'établissement de programmes de survie, ainsi que la protection et l'aménagement des habitats. Le régime légal de désignation peut ainsi être réservé aux espèces "parapluie" et à celles qui exigent un cadre de protection plus rigoureux.»

Ces listes constituent un précieux outil de travail pour tous les acteurs de la protection et de la conservation des espèces vivantes. Dévoilées en décembre 1992, leur seule diffusion contribue à garantir la sauvegarde de plusieurs espèces. On les emploie par exemple dans le cadre d'études d'impact. Elles constituent, au surplus, un excellent instrument de vulgarisation propre à sensibiliser les citoyens à l'existence de certaines espèces en danger.

Première synthèse des connaissances dans ces domaines, ces listes servent de point de départ à l'identification de priorités. Il ne reste plus qu'à les officialiser, en les publiant



Un spécimen d'Ariseama dracontium, plante qui colonise les îles basses du Saint-Laurent.

dans la Gazette officielle du Québec, avant d'en saisir les «comités aviseurs» sur la faune et sur la flore.

Ces comités auront comme objectif de conjuguer les efforts de toutes les parties compétentes. Leur mandat est d'épauler les ministères quant à l'aspect scientifique de la désignation de statut d'espèces. Ils pourront également recourir à l'expertise de spécialistes, ce qui leur permettra de demeurer à l'avant-garde des progrès de la science.

Ces comités comprendront un représentant du MENVIQ ou du MLCP, trois représentants du milieu scientifique et trois représentants du milieu de la conservation. La composition de ces comités permettra d'assurer un équilibre entre les préoccupations de ces deux communautés.

Concrètement, où veut-on en venir?

Des recommandations seront soumises au comité interministériel directeur MENVIQ-MLCP. À son tour, ce comité pourra recommander aux ministres de placer certaines espèces sous la protection légale découlant d'un règlement spécifique. Ainsi, les espèces prioritaires seront inévitablement placées à l'avant-scène au moment d'évaluations environnementales.

Voilà des mesures concrètes qui sont un gage du succès à venir!



La Tortue des bois (Clemmys insculpta), qui fait l'objet d'études scientifiques dans le but, éventuellement, de lui accorder un statut d'espèce menacée ou vulnérable.

Des actions concrètes pour la protection des ressources inestimables de la région du lac Saint-Pierre



ne devinette? Où retrouve-t-on:

- la plus vaste plaine d'inondation du Saint-Laurent?
- une halte migratoire pour plus de 150 000 oies des neiges, canards et bernaches du Canada?
- 78 espèces de poissons d'eau douce du Québec?
- 20 % de tous les marais d'eau douce du Saint-Laurent?

Une seule réponse: dans la région du lac Saint-Pierre.

En Amérique du Nord, plus de la moitié des terres humides ont été perdues au cours des 40 dernières années, souvent au profit de l'expansion agricole, résidentielle et industrielle. Le long du Saint-Laurent, la proportion dépasserait 70 %.

Dans la région du lac Saint-Pierre, en revanche, ces pertes ne s'élèvent qu'à 5 % et ce, malgré d'importants conflits d'utilisation entre la faune et l'agriculture, relativement à des projets d'endiguement de la plaine d'inondation.

Quel est le secret de cette réussite?

«Entre 1982 et 1988, des actions concrètes et structurées ont été entreprises afin de protéger et de mettre en valeur les habitats à l'intérieur de cet écosystème, explique JeanClaude Bourgeois, biologiste au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec (MLCP). En particulier, la réalisation du *Plan de conservation et de mise en valeur de la faune et des habitats de la région du lac Saint-Pierre*, ainsi que le programme d'action qui en a découlé, ont constitué un aspect important de la concrétisation de notre mandat dans la région.»

Un certain nombre d'actions ont été entreprises par deux regroupements de partenaires. Il y a d'une part ceux du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) tels le MLCP, l'Office de planification et de développement du Québec, la Fondation de la faune du Québec, Habitat faunique Canada, Canards Illimités (Canada) et le Service canadien de la faune d'Environnement Canada. L'engagement de dix organismes non gouvernementaux régionaux a de plus permis la réalisation de ces actions.

D'autre part, les partenaires du Plan d'action Saint-Laurent ont été mis à contribution, notamment au moment d'une consultation populaire, tenue l'an dernier dans le cadre du programme ZIP (Zones d'intervention prioritaire) de Stratégie Saint-Laurent.

Au total, dans le cadre du PCHE, plus de 5 millions de dollars seront consacrés à des projets visant la protection d'au delà de 3 000 hectares de terres humides. «Ces projets visent particulièrement la protection, l'aménagement et la mise en valeur de la halte



Oies des neiges en arrêt migratoire dans la plaine d'innondation de Baie-du-Febvre.

LECTURES

POUR FAIRE LE POINT SUR LES BÉLUGAS

Bonne nouvelle pour les ardents défenseurs des bélugas! En effet, le quatrième rapport annuel du *Plan d'action interministériel pour favoriser la survie du béluga du Saint-Laurent* indique que des progrès ont été réalisés dans ce secteur.

Le plan comprend quatre volets qui traitent de l'accroissement des connaissances sur cet animal et son mode de vie, du contrôle du dérangement de cette population par la navigation, de la réduction des substances toxiques dans son habitat, et de la diffusion de l'information visant à sensibiliser le public à cette cause.

Le rapport démontre que la population de bélugas du Saint-Laurent est stable; en effet, elle se maintient à environ 500 individus et la proportion des jeunes est restée approximativement à 30 %.

Bien que de nombreux progrès restent encore à accomplir, surtout au niveau de la décontamination des eaux du fleuve, la stabilisation de la population des bélugas et de leur taux d'intoxication est un signe encourageant.

LE RAPPORT ANNUEL DU PASL

Le rapport annuel 1991-1992 du Plan d'action Saint-Laurent est maintenant disponible. Il présente des résultats concrets et encourageants obtenus en quatre ans par le PASL. Citons, entre autres, la mise sous protection de 3 860 hectares d'habitats fauniques prioritaires sur les 5 000 visés; l'instauration de plans de rétablissement d'espèces fauniques dont la survie est menacée; la mise au point d'outils d'analyse perfectionnés, soit le Chimiotox et le Barème d'effets écotoxiques potentiels (BEÉP), en plus de progrès importants dans la réduction des rejets liquides toxiques dans les eaux du fleuve.

Le PASL a aussi grandement contribué à recueillir une masse d'information considérable et à développer des outils avantgardistes pour les scientifiques, ainsi que des technologies d'assainissement et de restauration éprouvées pour les industriels. Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec:

Secrétariat à l'entente Environnement Canada

Direction des Affaires corporatives 1141, route de l'Église, 6e étage Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5 Tél: (418) 648-4512

Secrétariat à l'entente Ministère de l'Environnement du Québec Sous-ministériat au milieu industriel 3900, rue Marly, 6e étage Sainte-Foy (Québec) G1X 4E4 Tél: (418) 643-7860 migratoire de la sauvagine et de l'habitat du poisson, dit Claude Grondin, biologiste au MLCP. Les concepts d'aménagement favorisent généralement une harmonisation des aménagements afin de concilier le maintien de l'agriculture et la mise en valeur des habitats fauniques.»

Citons, à titre d'exemple, le projet Baie-du-Febvre/Nicolet-Sud. En 1987, quelques agriculteurs de cette région, devant la perspective d'une perte importante de revenus, demandèrent à la Société d'aménagement récréatif pour la conservation de l'environnement du lac Saint-Pierre (SARCEL) de les aider à résoudre leurs problèmes d'inondations printanières et automnales. Les besoins de la faune et de l'agriculture semblaient, au départ, inconciliables.

À la suite de démarches entreprises par la SARCEL, Canards Illimités et le MLCP ont élaboré un projet d'aménagement et de mise en valeur des basses terres inondées. Ce projet permet de protéger les habitats de la

faune tout en tenant compte des intérêts des agriculteurs. Précisons que le projet Baie-du-Febvre/Nicolet-Sud vise l'acquisition par SARCEL de 500 hectares de terres et l'aménagement par Canards Illimités d'une partie de ce territoire en halte migratoire et en marais permanents.

Ce projet, déclaré prioritaire par le PCHE, est évalué à 1 700 000 dollars. En tant que propriétaire et gestionnaire, la SARCEL doit assurer le maintien des espèces fauniques et de leurs habitats. En outre, un plan de mise en valeur prévoit la création de sentiers d'interprétation et de promenades d'observation.

Déjà, tous les printemps, 30 000 visiteurs vont observer la sauvagine dans sa halte migratoire. De concert avec plusieurs organisations locales, la SARCEL participera à l'ouverture d'un nouveau centre d'interprétation à Baie-du-Febvre. La SARCEL y gérera les activités d'interprétation et s'attend à accueillir de nombreux visiteurs ce printemps.

VIENT DE PARAÎTRE

BILAN SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada vient de publier un rapport thématique portant sur l'évaluation de la qualité de l'eau du Saint-Laurent en fonction de son usage pour la consommation humaine directe. Ce rapport s'adresse à ceux qui s'intéressent aux questions environnementales touchant le fleuve. Son objectif: fournir au lecteur les connaissances de base nécessaires à l'évaluation et à l'évolution de la qualité de l'eau du Saint-Laurent.

Le fleuve est constitué de plusieurs masses d'eau homogènes provenant d'autant d'affluents. Ces masses d'eau se côtoient souvent sur de longues distances avant de se mélanger. L'analyse des données a été effectuée en tenant compte de cette particularité hydrodynamique du fleuve.

Ce rapport présente des données physico-chimiques et bactériologiques sous forme graphique. Les résultats, présentés d'abord globalement, sont ensuite détaillés pour chacun des affluents. La qualité bactériologique du fleuve, qui fournit l'eau potable à

plus de la moitié de la population québécoise, paraît mauvaise dans toutes les masses d'eau et une désinfection est toujours nécessaire pour rendre l'eau du fleuve potable.

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire de ce rapport en vous adressant à:

Direction Connaissances de l'état de l'environnement CENTRE SAINT-LAURENT

Conservation et Protection

Environnement Canada

105, rue McGill 4e étage

Montréal (Québec) H2Y 2E7

Tél.: (514) 283-7000





CONTACTS

LA PHASE I DU PASL: DES RETOMBÉES DE TOUTES SORTES

André Champoux (418) 648-4725

Direction Analyse et Coordination, Environnement Canada

L'HISTOIRE DU TRANSPORT MARITIME SUR LE FLEUVE AU MUSÉE MARITIME BERNIER

Sonia Chassé (418) 247-5001 Musée maritime Bernier

PARTENAIRES

Yves Lavergne (418) 648-7676

Ministère des Pêches et des Océans du Canada

LE PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT: UN EXEMPLE DE PARTENARIAT EN ACTION

André Marsan (418) 643-7860 Ministère de l'Es

Ministère de l'Environnement du Québec

Jean-Pierre Gauthier (418) 648-4042 Environnement Canada

LE COMITÉ ZIP HAUT-SAINT-LAURENT: UN EXEMPLE DE COLLABORATION

Marie-Josée Auclair (514) 283-6431 Centre Saint-Laurent.

Environnement Canada Maryse Manseau

(514) 844-5477

Société pour vaincre la pollution (SVP)

Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables

DES PROGRÈS PORTEURS D'ESPOIR

Michel Huot (418) 528-0801

Ministère du Loisir, de la Chasse

et de la Pêche du Québec

Francis Boudreau (418) 644-3358

Ministère de l'Environnement du Québec

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES INESTIMABLES

DE LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

Jean-Claude Bourgeois (819) 373-4442

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec

Claude Grondin (418) 644-8120

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec

Raymond Sarrazin (418)649-6300

Service canadien de la faune, Environnement Canada



CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES MAIRES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

Les 12, 13 et 14 mai 1993, à l'hôtel Le Château Champlain, à Montréal. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Secrétariat aux numéros suivants:

(418) 523-7720, à Québec, ou le (514) 872-7537, à Montréal.

ENTEC 1993

Du 27 au 29 septembre 1993, au Palais des Congrès de Montréal. Pour renseignements:

MESAGO (418) 692-4880

LE SALON DE LA MUNICIPALITÉ ET LE 72e CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Du 1er au 3 avril 1993 au Palais des Congrès de Montréal (incluant des ateliers sur l'environnement)

Pour renseignements: Ginette Gauthier (514) 527-9221

EN BREF

COLLOQUE SCIENTIFIQUE SUR LE PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

Chaque année, l'ACFAS (Association canadienne-française pour l'avancement des sciences) présente lors de son congrès annuel plusieurs colloques scientifiques. Durant son 61e congrès qui se tiendra du 17 au 21 mai à Rimouski, l'ACFAS sera l'hôte de nombreux chercheurs du PASL qui viendront y présenter leurs travaux sous le thème «Le Plan d'Action Saint-Laurent: résultats de la recherche».

Organisé par le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada et le ministère des Pêches et des Océans du Canada, ce colloque tracera un bilan de la recherche scientifique réalisée dans le cadre du PASL. L'enjeu fondamental de cette recherche est d'augmenter nos connaissances des causes et des effets de la contamination chimique dans le fleuve Saint-Laurent. Des chercheurs du Centre Saint-Laurent, de Pêches et Océans, et d'autres ayant bénéficié d'un programme conjoint entre le Centre Saint-Laurent et le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) livreront leurs derniers résultats.

À la clôture du colloque, qui se tient les 18, 19 et 20 mai, une conférence de presse rapportera les principaux faits saillants. Cette rencontre est d'une grande importance par sa formule unique qui permettra de réviser les résultats de la recherche accomplie durant le Plan d'action Saint-Laurent I. Les discussions et les conclusions qui en émergeront seront sans doute fort utiles aux chercheurs et aux gestionnaires à l'aube d'une seconde phase du PASL.

Pour plus d'information, veuillez contacter: Hélène Perrault Centre Saint-Laurent Environnement Canada (514) 283-7289

LE FLEUVE

Bulletin d'information du Plan d'action Saint-Laurent

LE FLEUVE est publié quatre fois par année par Environnement Canada, Conservation et Protection, en collaboration avec le ministère de l'Environnement du Québec et celui du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Il est diffusé gratuitement aux personnes, entreprises et organismes intéressés à la protection, à la conservation et à la restauration du Saint-Laurent. On peut s'abonner en communiquant avec: Conservation et Protection, Environnement Canada, 1179, rue de Bleury, 4e étage, Montréal (Québec), H3B 3H9 Tél.: (514) 496-6851

Production: Massy-Forget communications ltée

Coordination de la production pour Environnement Canada: Thérèse Drapeau

La reproduction des textes est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.



LE FLEUVE est imprimé sur papier recyclé.

ISSN 0847-5334

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Canada Bibliothèque nationale du Québec

1er trimestre 1993

Tirage: 6 000 (français) 1 000 (anglais)

LE FLEUVE is also available in English.

Canada Québecs